

**S.A. GENSIGHT BIOLOGICS**

**RAPPORT  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

*Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2019 -  
résolution n° 18*

---

**S.A. GENSIGHT BIOLOGICS**

Adresse : 74, rue du Faubourg Saint-Antoine  
75012 PARIS

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital*

*Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2019 - résolution n° 18*

A l'Assemblée Générale Mixte de la société GENSIGHT BIOLOGICS,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

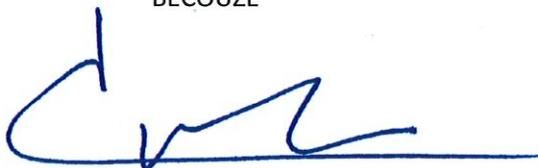
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à ANGERS et PARIS-LA DEFENSE, le 17 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE



F. BROVEDANI  
Associé

DELOITTE & ASSOCIES



S. LEMANISSIER  
Associé